



Enagic Europe GmbH  
Succursale France  
8-10 avenue Ledru Rollin  
75012 Paris - France  
RCS Paris: 523 634 392  
+33 (0)1 47 07 55 65  
[france@enagiceu.com](mailto:france@enagiceu.com)

**MERCI DE REMPLIR CE DOCUMENT EN CAPITALES D'IMPRIMERIE**

## **Contrat de distribution spécial Bon Samaritain (Tokurei)**

Ce contrat est conclu entre le distributeur potentiel (ci-après le demandeur) et Enagic Europe GmbH, (ci-après Enagic).

Celui-ci confirme par le présent contrat, en liaison avec l'achat à terme du produit de la société Enagic par l'intermédiaire de son **parrain**, le distributeur :

M, Mme (nom et prénom du **parrain**) : \_\_\_\_\_

Numéro d'identification (ID Distributeur du **parrain**) : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_,

que le prix d'achat de la machine (nom de la machine) : \_\_\_\_\_ au prix de (prix de la machine) : \_\_\_\_\_ € doit être **compensé par la déduction des commissions du demandeur**.

Le demandeur **accepte** de ce fait le montant retenu par Enagic de **soixante-quatre euros (64€)** pour la vente des machines Leveluk modèles JR11, SD501, SD 501 Platinum, K8 et Anespa DX.

Nom et prénom du **demandeur** : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/

Ville : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_ Adresse email : \_\_\_\_\_

### **Ces conditions s'appliquent. MERCI DE LES LIRE ATTENTIVEMENT !**

1. Ce contrat spécial Bon Samaritain (Tokurei) est applicable aux demandeurs incapables d'acheter un produit (que ce soit en espèces, par carte de crédit, chèque ou prêt).
2. Le demandeur s'engage, en tant que Distributeur, à vendre et présenter au moins un bon de commande pour un achat en espèces, par carte de crédit, chèque ou par financement d'un futur client. **Cet achat ne pourra pas se faire via un autre contrat de distribution spécial Bon Samaritain (Tokurei).**
3. Enagic exige la copie d'une pièce d'identité du demandeur (ou permis de conduire, ou passeport) pour conclure le présent accord.
4. Enagic réclame **les signatures du demandeur et de son parrain (le sponsor)**.
5. Le présent contrat sera résilié aussitôt la fin du paiement entier par le demandeur.
6. Le demandeur ne peut changer de machine pour un modèle inférieur mais peut par contre demander un modèle supérieur.
7. Les bonus Points Spéciaux (SP) ne seront pas comptabilisés pour le demandeur tant que le contrat distribution spécial Bon Samaritain (Tokurei) est en vigueur.
8. Ayant décidé d'acheter un machine Enagic à l'aide du contrat de distribution spécial Bon Samaritain (Tokurei) ci-dessus, le distributeur ne peut changer d'avis et payer d'une autre façon ou pour une autre machine. Il devra d'abord payer la totalité de l'achat de cette manière avant de pouvoir acheter une autre machine.

Date de signature : \_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_/\_\_

Lieu : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Signature du parrain (le sponsor) : \_\_\_\_\_

Paraphe du demandeur :

Paraphe du parrain (le sponsor) :